



Menace de licenciement si je n'accepte pas de perdre ma prime 1/3

Par **gudeslin**, le 10/05/2009 à 12:51

Bonjour,

je suis technicien SSII depuis 21 ans, mon entreprise décide de passer au 'offshore' et démentelle mon service 50 personnes qu'elle dispatche dans d'autre entité. depuis 1 an de recherche de poste, ils m'on enfin proposé un poste. J'ai pour cela passé des tests que j'ai réussi. mais voila depuis 3 semaines ils me font des reunions 'informelles' dans lesquelles ils me disent que mon salaire est trop important .mon contrat de travail initial est (1 fixe + une **prime fofétaire**) qu'ils veulent me faire perdre '1/3 de mon salaire' !!! .Ces 3 dernières réunions ont été faites sans DP ,la direction ne le veux pas tant que ce n'est pas une discution officielle et qu'il y a proposition financiere (en contrepartie de cette perte ils me verserai 10000€). Refus de ma part car cela représente une perte net de 12000€/an. Mais ils insistent en disant que soit disant le nouveau service (en clientelle) qui doit me prendre ne veut pas me payer à ce prix (trop cher à leur gout). Mon responsable hierarchique m'a menacé lors de ces dernieres reunion avec une RH que l'on ne me prendrait pas sur ce poste, qu'ils allaient demander (plushaut) si l'on pouvait me prendre quand même mais que je risque à la fin du contrat (2 ou 3 ans) de me retrouver en intercontrat et dans ce cas en licenciement !!! et de rajouter pour FAUTE...

Mon entreprise a absorbé plusieurs SSII dans le temps ,c'et pour cela que beaucoup de mes collegues n'ont pas le meme contrat que moi avec cette prime. La direction voudrai donc changer mon contrat de travail initial en un contrat sans cette prime.

Merci de me dire quels sont mes droits et devoir actuel ,de defense car ils m'ont fortement choqué par leurs propos condescendant allant jusqu'a meme critiquer ma facon de vivre.

Je suis un des trois derniers de mon service (total 50 personne) et n'y travail en ce moment que des prestataires en attenadant la fermeture definitive entre fin Mai et fin Juin.

Cdlt

Par **zeb**, le **19/05/2009** à **17:21**

Tu as à choisir entre du concret et de l'abstret
moi je choisirai le concret
c'est à dire le refus de perdre 12000 euro

Refuse